

Madame, Monsieur,

Afin d'améliorer la connaissance et la compréhension de vos obligations en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et de la prolifération (LCB/FTP), de nombreuses ressources documentaires sont disponibles sur le site du SICCFIN :

- L'ensemble des textes légaux et réglementaires, applicables à la LCB/FT et précisant les obligations que les professionnels assujettis sont tenus de mettre en œuvre, est disponible au lien suivant :

<https://www.siccfm.mc/Cadre-Legal-et-Reglementaire/Textes-legislatifs-et-reglementaires>

- Pour une meilleure compréhension de vos obligations légales et réglementaires, des Lignes Directrices Génériques à destination des professionnels monégasques ont été rédigées et sont disponibles au lien suivant :

<https://www.siccfm.mc/Lignes-Directrices-et-Guides-Pratiques>

- ✓ Pour les questions concernant les procédures internes : veuillez vous référer à la page 60 et suivantes des lignes directrices ;
- ✓ Concernant le rapport annuel d'activité, veuillez vous référer à la page 58 et suivantes ainsi qu'à la page 82 des lignes directrices ;
- ✓ Concernant le rapport annuel d'évaluation, veuillez vous référer aux pages 59 et 82 des lignes directrices.

Pour toute question que vous souhaiteriez voir traitée dans ces Lignes Directrices, n'hésitez à faire part de vos suggestions en les adressant à LignesDirectrices@gouv.mc

- Pour certaines catégories d'assujettis, des Guides Pratiques Spécifiques* sont également disponibles, à destination :
 - ✓ des Agents immobiliers : <https://www.siccfm.mc/Lignes-Directrices-et-Guides-Pratiques> ;
 - ✓ des Agents sportifs : <https://www.siccfm.mc/Lignes-Directrices-et-Guides-Pratiques> ;
 - ✓ du secteur du Yachting : <https://www.siccfm.mc/Lignes-Directrices-et-Guides-Pratiques> .

**D'autres Guides Pratiques Spécifiques sont en cours de rédaction et seront prochainement disponibles sur le site du SICCFIN.*

- Pour la désignation du/des Responsable(s) LCB/FT, le formulaire est disponible au lien suivant : <https://www.siccfm.mc/Formulaires>
- Pour télécharger le Questionnaire annuel, nous vous invitons à vous rendre sur la page suivante : <https://siccfm.mc/Cadre-Legal-et-Reglementaire/Questionnaires-Annuels>
- En matière de surveillance des mesures de gel de fonds et des ressources économiques, des informations sont disponibles au lien suivant : <https://www.siccfm.mc/Gel-des-fonds>

D'autres informations utiles sont disponibles sur : <https://service-public-entreprises.gouv.mc/En-cours-d-activite/Obligations-legales-et-comptables/Mesures-de-gel-de-fonds> .

La liste nationale consolidée des personnes soumises à sanctions , à jour, se trouve au lien suivant : <https://service-public-entreprises.gouv.mc/En-cours-d-activite/Obligations-legales-et-comptables/Mesures-de-gel-de-fonds/Liste-nationale-de-gel-des-fonds-et-des-ressources-economiques> .

- Pour réaliser une déclaration de soupçon, veuillez utiliser le formulaire disponible au lien suivant : <https://www.siccfm.mc/Formulaires>

Une notice d'information est également à votre disposition, si besoin.

- Pour connaître le niveau des risques LCB/FT de la Principauté et plus particulièrement le degré d'exposition de votre secteur d'activité aux risques LCB/FT, vous pouvez vous référer au rapport public faisant état de l'Evaluation Nationale des risques :

<https://www.siccfm.mc/Evaluation-Nationale-des-Risques-ENR-NRA>

- Pour développer vos connaissances, des publications diverses en lien avec la LCB/FT sont régulièrement publiées sur le site du SICCFIN (communiqués, guides, rapports d'activité du SICCFIN, rapports GAFI...) : cette documentation est disponible aux liens suivants :

- ✓ <https://siccfm.mc/Publications-LCB-FT-C> ;
- ✓ <https://www.siccfm.mc/Rapports-d-activite>;
- ✓ <https://siccfm.mc/Actualites> .

